



**Attribution de subventions à la ville
de MOLSHEIM et à la communauté de
communes des Coteaux de la Mossig**

Rapport n° CP/2011/680

Service gestionnaire :

Service développement économique et touristique - Cellule entreprises et territoires

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de la Commission Permanente du Conseil Général l'attribution de différentes subventions au titre de la reconversion de friches économiques.

**1° MOLSHEIM – démolition de la friche constituée par les anciens bâtiments
« Heinrich » (Parc des Jésuites)**

Dans le cadre de la restructuration complète du « Parc des Jésuites », la Ville de MOLSHEIM a décidé de démolir la friche constituée par les anciens bâtiments industriels « Heinrich ». Cette opération doit permettre de favoriser une liaison piétonne et cycliste entre le centre-ville et plusieurs quartiers de la cité ainsi que de créer une trentaine de places de stationnement pour améliorer l'accès au centre-ville.

En application du dispositif départemental en faveur de la reconversion des friches économiques, la Ville de MOLSHEIM serait susceptible de bénéficier d'une subvention représentant 16 % (taux modulé à 11 % + 5 points) du coût de la démolition, à savoir :

$$17\,520 \text{ €} \times 16 \% = 2\,803 \text{ €}.$$

**2° Communauté de Communes des CÔTEAUX DE LA MOSSIG – démolition de
la friche constituée par les bâtiments de l'ancienne scierie « Christoph » à
WANGENBOURG-ENGENTHAL**

La Communauté de Communes des Côteaux de la Mossig a acquis en 2010, à l'euro symbolique, la friche de l'ancienne scierie Christoph à WANGENBOURG-ENGENTHAL, d'une superficie de 49,60 ares. Toute activité économique y a cessé depuis qu'une partie des bâtiments a été détruite par un incendie en 2002.

Conformément à la délibération de son Conseil de Communauté en date du 16 juin 2011, la Communauté de Communes a décidé de procéder à la démolition du site et à la remise en état simple du terrain qui se situe en bordure d'espaces naturels. A ce titre, elle sollicite l'obtention d'une subvention départementale sur la base d'un devis évaluant les travaux éligibles (hors désamiantage) à un montant HT de 17 800 €.

En application du dispositif départemental en faveur de la reconversion des friches économiques, la Communauté de Communes des Côteaux de la Mossig serait susceptible de bénéficier par conséquent d'une subvention calculée comme suit, la friche étant située en zone « Massif Vosgien », à savoir :

$$17\,800 \text{ €} \times 37 \% (\text{taux modulé} + 10 \text{ points}) = 6\,586 \text{ €}.$$

La Commission de l'Economie, de l'Emploi et du Tourisme, réunie le 8 septembre 2011, s'est prononcée favorablement sur ces demandes.

En cas d'accord, les crédits nécessaires seraient imputables sur la ligne budgétaire
« Reconversion des friches économiques » dont la situation est donnée ci-dessous :

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15046	204-20414-91	1 281 367,60 €	309 389,00 €	9 389,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer :

- à la Ville de MOLSHEIM, une subvention d'un montant de 2 803 € au titre de la démolition des anciens bâtiments "Heinrich" situé sur le "Parc des Jésuites";

- à la Communauté de Communes des Coteaux de la Mossig, une subvention d'un montant de 6 586 € au titre de la démolition des bâtiments de l'ancienne scierie "Christoph" à WANGENBOURG-ENGENTHAL.

Le versement de chacune de ces subventions interviendra sur présentation de l'état intermédiaire ou définitif des dépenses effectuées certifiées conformes par le comptable public.

Strasbourg, le 19/09/11

Le Président,

A blue ink signature of Guy-Dominique Kennel, consisting of several fluid, overlapping strokes.

Guy-Dominique KENNEL